



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-URSULE  
M.R.C. MASKINONGÉ

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Ursule, tenue à la salle J. Édouard Baril, sise au 215, rue Lessard à Sainte-Ursule, le **2 juillet 2025, à 19h30**, sous la présidence de monsieur Réjean Carle, maire.

À laquelle sont présents :

Madame Denise Béland, conseillère au poste numéro un  
Madame Sylvie Lessard, conseillère au poste numéro trois  
Madame Josée Bellemare, conseillère au poste numéro quatre  
Monsieur Philippe Dauphin, conseiller au poste numéro cinq  
Madame Sylvie Béland, conseillère au poste numéro six

Absence motivée :

Monsieur Jeannis Charette, conseiller au poste numéro deux

Formant quorum.

Madame Guylaine St-Louis, directrice générale et greffière-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

**MOMENT DE RÉFLEXION.**

**RÉSOLUTION # 2025-07-01**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**1. ADMINISTRATION ET AFFAIRES COURANTES**

- 1.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2025
- 1.2 Correspondance
- 1.3 Informations du maire
- 1.4 Approbation des comptes
- 1.5 Engagements de crédits
- 1.6 Comités
- 1.7 Aide ponctuelle entretien et réparation Chemin Lac Fleury
- 1.8 Autorisation de crédit du service écocentre commerce à la Boulangerie Baril
- 1.9 Motion de remerciement à M. Stéphane St-Charles – don chapiteau
- 1.10 Achat d'une toile d'une artiste locale
- 1.11 Appui au projet QADA en faveur des aînés et des clubs FADOQ – Région Mauricie
- 1.12 Remboursement d'outils personnels endommagés lors de la tempête Debby

**2. SOUMISSIONS, CONTRATS ET RÈGLEMENTS**

- 2.1 Adoption d'une politique provisoire portant sur l'utilisation de l'intelligence artificielle
- 2.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement # 471-25 sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et référendums municipaux
- 2.3 Octroi de contrat abattage d'arbre

**3. RESSOURCES HUMAINES**

- 3.1 Embauche préposé à l'accueil – Gabriel Desrochers
- 3.2 Vacances d'été 2025 et fermeture du bureau

#### **4. TRAVAUX PUBLICS**

#### **5. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

- 5.1 Dérogation mineure 3181 rang Fontarabie
- 5.2 Dépôt du rapport d'activité en urbanisme
- 5.3 Cession d'une parcelle de Chemin au Rang Fontarabie et acquisition par Entreprise Gestion Karine Arseneault inc

#### **6. LOISIRS, SPORTS, CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE**

- 6.1 Soutien financier au Comité des loisirs pour le soccer des enfants

#### **7. PARC DES CHUTES**

- 7.1 Production et impression de panneaux de sensibilisation, affiches numérotées et cartes de sentiers – Parc des Chutes de Sainte-Ursule

#### **8. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 8.1 Projet- Embauche d'un préventionniste et programme de coopération intermunicipale
- 8.2 Autorisation de vente d'un camion de pompier

#### **9. VARIA**

- 9.1 Demande de soumission par invitation pour l'achat d'un camion pick-up pour le service incendie

#### **10. PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

PROPOSITION DE : Philippe Dauphin

APPUYÉ PAR : Sylvie Lessard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour soit adopté, tel que lu et rédigé en laissant l'item  
<< sujets divers >> ouvert;

#### **RÉSOLUTION # 2025-07-02**

##### **1.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal et renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2025.

PROPOSITION DE : Denise Béland

APPUYÉ PAR : Sylvie Lessard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE ce Conseil approuve le procès-verbal ci-haut mentionné, tel que rédigé;

1.2 CORRESPONDANCE

La greffière-trésorière mentionne que la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 3 juin 2025 a été acheminée aux membres du Conseil lors de leur réception.

1.3 INFORMATIONS DU MAIRE

- Fête Nationale – belle activité, remerciement au comité des loisirs
- Rencontres courantes
- Exposition au bureau du député Simon Allaire

RÉSOLUTION # 2025-07-03

1.4 APPROBATION DES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d’autoriser des dépenses de la directrice générale et greffière-trésorière et aux autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 3 juin 2025

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris par le conseil en vertu de la résolution portant le numéro 2025-06-04

| N°chèque |                                         |                 |
|----------|-----------------------------------------|-----------------|
| C0012086 | ROBERT PAILLÉ                           | 15,00 \$        |
| C0012087 | DIAMOND BASEBALL L.L.                   | 100,00 \$       |
| C0012088 | CHAMBRE DE COMMERCE DE LA               | 240,00 \$       |
| C0012089 | FADOQ SAINTE-URSULE                     | 2 000,00 \$     |
| C0012090 | PIERRE-LUC LAROSE                       | 600,00 \$       |
| C0012091 | JEAN DESHAIES                           | 325,00 \$       |
| C0012092 | THIBAUT & ASSOCIÉS                      | 839 760,15 \$   |
| C0012093 | OMNIFAB (9066-7353 QUÉBEC INC.)         | 151 904,97 \$   |
| C0012094 | SOCIETE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QC | 793,39 \$       |
| C0012095 | L'AIR EN FÊTE (9075-6719 QUÉBEC INC.)   | 2 539,96 \$     |
| C0012096 | GUY RIVARD                              | 1 724,63 \$     |
| C0012097 | MUNICIPALITE DE MASKINONGE              | 1 051,11 \$     |
| C0012098 | R.P. METAL INC.                         | 488,64 \$       |
| C0012099 | CHEMISE EMPIRE LTÉE                     | 47,37 \$        |
| C0012100 | IMPRIMERIE GIGUÈRE                      | 75,88 \$        |
| C0012101 | ÉMONDAGE MARIO BÉLAND INC.              | 14 371,88 \$    |
| C0012102 | MARIE-ÈVE HAMEL                         | 125,00 \$       |
| C0012103 | TRANSPORT JDL                           | 98,49 \$        |
| C0012104 | René Malboeuf excavation                | 505,89 \$       |
|          |                                         | 1 016 767,36 \$ |

| N°chèque (ACCÈS D) |                                          |             |
|--------------------|------------------------------------------|-------------|
| L2500259           | COMMISSION DE LA SANTE ET DE LA SECURITE | 65,70 \$    |
| L2500260           | BELL CANADA                              | 21,90 \$    |
| L2500261           | HYDRO-QUEBEC                             | 5 926,35 \$ |
| L2500262           | SOGETEL INC.                             | 187,60 \$   |
| L2500263           | BRUNETTE SYLVIE                          | 304,98 \$   |
| L2500264           | GUY PICHETTE INC.                        | 2 966,33 \$ |
| L2500265           | ALEXANDRE MILETTE-FAFARD                 | 500,50 \$   |
| L2500266           | VISA DESJARDINS                          | 3 513,39 \$ |
| L2500267           | HYDRO-QUEBEC                             | 3 090,98 \$ |
| L2500268           | DENISE BELAND                            | 237,06 \$   |
| L2500269           | SIMON RIOUX                              | 17,38 \$    |
| L2500270           | GUYLAINE ST-LOUIS                        | 2 297,20 \$ |
| L2500271           | BELL CANADA                              | 373,84 \$   |

|          |                                         |               |
|----------|-----------------------------------------|---------------|
| L2500272 | BELL MOBILITÉ                           | 63,86 \$      |
| L2500273 | CONSTRUCTION & AGREGATS LESSARD         | 4 803,68 \$   |
| L2500274 | GLS LOGISTICS SYSTEMS CANADA INC.       | 25,00 \$      |
| L2500275 | LES SERVICES CONSEILS GHYSLAIN ROBERT   | 2 615,68 \$   |
| L2500276 | FORMATION PRÉVENTION SECOURS            | 1 417,14 \$   |
| L2500277 | HYDRO-QUEBEC                            | 643,29 \$     |
| L2500278 | DEPANNEUR MARIE-LOU INC.                | 1 118,78 \$   |
| L2500279 | LOCATION C.D.A. INC.                    | 148,09 \$     |
| L2500280 | PATRICK MORIN INC.                      | 517,21 \$     |
| L2500281 | I. GAGNON & FILS (1983) INC.            | 591,90 \$     |
| L2500282 | KERSIA CANADA LTÉE                      | 1 403,73 \$   |
| L2500283 | M.R.C. MASKINONGE                       | 67 046,94 \$  |
| L2500284 | GUY PICHETTE INC.                       | 7 148,57 \$   |
| L2500285 | BERNARD LESSARD XCAVATION INC.          | 2 184,53 \$   |
| L2500286 | H2LAB INC                               | 1 481,45 \$   |
| L2500287 | PROTECTION INCENDIE CFS LTEE            | 15,36 \$      |
| L2500288 | FOURNITURES DE BUREAU DENIS             | 946,42 \$     |
| L2500289 | ANDROIDE                                | 2 611,62 \$   |
| L2500290 | ICO TECHNOLOGIES                        | 241,22 \$     |
| L2500291 | ENTRETIEN ALEXANDRE FROMENT             | 6 639,81 \$   |
| L2500292 | BRUNETTE SYLVIE                         | 65,45 \$      |
| L2500293 | INFO PAGE                               | 71,63 \$      |
| L2500294 | EMCO CORPORATION                        | 2 825,50 \$   |
| L2500295 | DESJARDINS SECURITE FINANCIERE          | 1 012,32 \$   |
| L2500296 | REVENU QUÉBEC                           | 14 047,69 \$  |
| L2500297 | RECEVEUR GENERAL DU CANADA              | 5 825,75 \$   |
| L2500298 | REGIE D'AQUEDUC DE GRAND PRE            | 17 372,00 \$  |
| L2500299 | SIMON RIOUX                             | 8,69 \$       |
| L2500300 | CAISSE POPULAIRE L'OUEST DE LA MAURICIE | 25 592,66 \$  |
| L2500301 | INT COMMUNICATION                       | 63,18 \$      |
| L2500302 | INT COMMUNICATION                       | 63,18 \$      |
| L2500303 | INT COMMUNICATION                       | 63,18 \$      |
| L2500304 | INT COMMUNICATION                       | 63,18 \$      |
| L2500305 | INT COMMUNICATION                       | 63,18 \$      |
| L2500306 | BANQUE ROYALE DU CANADA                 | 28 597,67 \$  |
| L2500307 | BANQUE ROYALE DU CANADA                 | 339 460,22 \$ |

556 362,97 \$

PROPOSITION DE : Denise Béland  
APPUYÉ PAR : Josée Bellemare  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE ce Conseil approuve la liste des comptes à payer et d’en autoriser le paiement :

**RÉSOLUTION # 2025-07-04**  
**1.5 ENGAGEMENTS DE CRÉDITS**

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des engagements de crédits pour le prochain mois, et ce, pour le bon fonctionnement de l’administration municipale;

PROPOSITION DE : Sylvie Béland  
APPUYÉ PAR : Denise Béland  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil approuve la liste des engagements de crédits et d’autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à procéder dans les limites de l’engagement

**1.6 COMITÉS**

- AGA Agir Maskinongé
- AGA OBVRLY

- Rencontre Politiques familiales 18 juin 2025
- Réception nouveau camion pompier le 26 juin 2025
- Fête Nationale
- Suivi suite au grabuge au jardin communautaire
- Programmation des journées animées complétée, début le 13 juillet 2025
- Organisation Pique-Nique se poursuit pour le 17 août 2025
- Vente garage et récupération cannette le 23 août 2025

**RÉSOLUTION # 2025-07-05**

**1.7 AIDE PONCTUELLE ENTRETIEN ET RÉPARATION CHEMIN LAC FLEURY**

CONSIDÉRANT QUE le Comité du Lac Fleury fait l’entretien du Chemin du Lac Fleury;

CONSIDÉRANT QUE le chemin est difficilement carrossable pour les services d’urgence;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité demande au Comité du Lac Fleury de faire l’entretien du chemin pour la sécurité des citoyens;

CONSIDÉRANT les problématiques relevées, le Comité du Lac Fleury prévoit faire le projet de sécurisation de l’accès au Lac Fleury en 3 phases sur 3 années visant à faciliter l’accès des véhicules d’urgences;

CONSIDÉRANT QUE le Comité du Lac Fleury a obtenu une aide ponctuelle de 5 000 \$ en 2023 pour la phase 1 (résolution # 2023-06-34) et de 5 000 \$ en 2024 pour la phase 2 (résolution # 2024-06-18);

|                                       |                                          |
|---------------------------------------|------------------------------------------|
| 2023 - PHASE I - La côte Massicotte   | Estimation de coût des travaux 6 990 \$  |
| 2024 -PHASE II - La côte Courchesne   | Estimation de coût des travaux 12 000 \$ |
| 2025 - PHASE III - L’entrée du chemin | Estimation de coût des travaux 13 000 \$ |

CONSIDÉRANT QUE le coût d’entretien de la phase 3 s’élève à 13 000 \$ pour l’année 2025;

PROPOSITION DE : Denise Béland  
APPUYÉ PAR : Philippe Dauphin  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le Conseil municipal autorise une aide ponctuelle au Comité du Lac Fleury afin de mettre leur chemin sécuritaire pour les citoyens et faciliter l’accès aux véhicules d’urgence à raison de 75% du coût des travaux avec un maximum de 5 000 \$ pour 2025 suite à la réception des factures de justification.;

QUE le Conseil municipal autorise la directrice et le maire a signé les documents nécessaires s’il y a lieu

**RÉSOLUTION # 2025-07-06**

**1.8 AUTORISATION DE CRÉDIT DU SERVICE ÉCOCENTRE COMMERCE À LA BOULANGERIE BARIL**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Ursule offre un service de collecte de récupération aux citoyens et entreprises locales ;

CONSIDÉRANT QUE la Boulangerie Baril produit un volume élevé de matières recyclables qui dépasse la capacité normale d’accueil du service;

CONSIDÉRANT QUE ladite entreprise a pris l'engagement de gérer elle-même la récupération de ses matières recyclables de façon conforme aux normes environnementales ;

PROPOSITION DE : Sylvie Béland  
APPUYÉ PAR : Josée Bellemare  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité de Sainte-Ursule accorde un crédit équivalent aux frais d'utilisation du service *écocentre commerce* sur le compte de la Boulangerie Baril, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2025;

QUE cette mesure soit conditionnelle au respect des engagements de récupération autonome par l'entreprise, tel que convenu avec la directrice générale ;

### **RÉSOLUTION # 2025-07-07**

#### **1.9 MOTION DE REMERCIEMENT À M. STÉPHANE ST-CHARLES – DON CHAPITEAU**

CONSIDÉRANT QUE M. Stéphane St-Charles a généreusement offert à la municipalité un superbe chapiteau, un don qui contribuera grandement à la tenue d'activités communautaires et d'événements extérieurs;

CONSIDÉRANT QUE ce geste témoigne d'un engagement exemplaire envers la communauté et du désir de soutenir les initiatives locales;

CONSIDÉRANT QUE M. Stéphane St-Charles désire conserver le droit d'utiliser le chapiteau à l'occasion, selon ses besoins, et que la municipalité s'engage à en permettre l'accès dans ces cas;

QUE le Conseil municipal adresse unanimement ses plus sincères remerciements à M. Stéphane St-Charles pour son don généreux du chapiteau;

QUE la municipalité reconnaisse officiellement le droit pour M. St-Charles d'utiliser le chapiteau occasionnellement, selon ses besoins;

QUE cette contribution soit soulignée publiquement et inscrite au procès-verbal de la présente séance;

### **RÉSOLUTION # 2025-07-08**

#### **1.10 ACHAT D'UNE TOILE D'UNE ARTISTE LOCALE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Ursule s'engage activement à soutenir la création artistique locale et à promouvoir la culture dans les lieux publics ;

CONSIDÉRANT QUE l'artiste Sylvie Charette, résidente de Louiseville, a proposé une toile, inspirée de notre milieu de vie et de ses paysages emblématiques ;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition de cette œuvre contribuera à enrichir le patrimoine artistique de la municipalité et à embellir nos espaces publics ;

PROPOSITION DE : Sylvie Béland  
APPUYÉ PAR : Sylvie Lessard  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le Conseil municipal autorise l'achat d'une toile au montant de 250 \$, payable à l'artiste Sylvie Charette;

QUE cette œuvre soit exposée dans un espace au Centre Communautaire;

QUE les fonds nécessaires soient prélevés à même le budget culturel 2025

### **RÉSOLUTION # 2025-07-09**

#### **1.11 APPUI AU PROJET QADA EN FAVEUR DES AÎNÉS ET DES CLUBS FADOQ – RÉGION MAURICIE**

CONSIDÉRANT QUE le programme Québec ami des aînés (QADA) vise à soutenir les initiatives qui favorisent le vieillissement actif et la participation sociale des aînés ;

CONSIDÉRANT QUE la FADOQ -Région Mauricie souhaite déposer un projet dans le cadre de ce programme afin de faire l'ajout d'une ressource de soutien qui permettrait d'assurer la continuité de leurs actions et d'en favoriser la diversification d'offrir des activités adaptées, promouvoir l'inclusion sociale et améliorer la qualité de vie des aînés ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est aligné avec les orientations de la Municipalité en matière de soutien aux aînés et de développement d'environnements bienveillants et inclusifs ;

PROPOSITION DE : Josée Bellemare

APPUYÉ PAR : Denise Béland

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité de Sainte-Ursule souhaite exprimer son appui officiel au projet déposé dans le cadre de la démarche Québec ami des aînés (QADA), ayant pour objectif de renforcer la participation sociale et citoyenne des aînés et de soutenir activement les clubs FADOQ de notre territoire;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer toute documentation d'appui exigée dans le cadre de la demande au programme QADA.

### **RÉSOLUTION # 2025-07-10**

#### **1.12 REMBOURSEMENT D'OUTILS PERSONNELS ENDOMMAGÉS LORS DE LA TEMPÊTE DEBBY**

CONSIDÉRANT QUE la tempête Debby a causé d'importants dommages sur le territoire de la municipalité, nécessitant l'intervention rapide du personnel municipal pour assurer la sécurité publique et la remise en état des infrastructures ;

CONSIDÉRANT QUE durant cette intervention, un employé municipal a endommagé des outils personnels;

CONSIDÉRANT QUE ces outils ont été brisés dans le cadre de son utilisation pour le service de la municipalité ;

PROPOSITION DE : Philippe Dauphin

APPUYÉ PAR : Denise Béland

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le Conseil municipal autorise la directrice générale à procéder à l'achat des outils de remplacement pour l'employé ayant endommagé ses outils personnels lors de la tempête Debby.

## **RÉSOLUTION # 2025-07-11**

### **2.1 ADOPTION D'UNE POLITIQUE PROVISOIRE PORTANT SUR L'UTILISATION DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE**

CONSIDÉRANT l'émergence rapide des technologies liées à l'intelligence artificielle (IA) et leur potentiel à améliorer l'efficacité des services municipaux;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Municipalité de mettre en place un cadre éthique, transparent et sécuritaire en matière d'utilisation de l'IA;

CONSIDÉRANT que l'adoption d'une politique provisoire permettra de baliser l'usage de l'IA dans les services municipaux en attendant l'adoption d'une politique permanente;

PROPOSITION DE : Sylvie Lessard

APPUYÉ PAR : Josée Bellemare

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le Conseil municipal adopte la politique provisoire portant sur l'utilisation de l'intelligence artificielle;

QUE le Conseil mandate la directrice générale pour superviser la mise en œuvre de ladite politique et s'assurer de son respect par les services municipaux;

QU'elle soit révisée au besoin ou minimalement tous les deux (2) ans, afin de l'adapter en fonction de l'évolution des besoins, des technologies et du cadre légal applicable;

QU'une communication transparente auprès des citoyens·nes sur les usages de l'IA au sein de la Municipalité, notamment en matière de protection des données et de respect des droits individuels.

## **RÉSOLUTION # 2025-07-12**

### **2.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET RÈGLEMENT # 471-25 SUR LE TARIF DES RÉMUNÉRATIONS PAYABLES LORS D'ÉLECTIONS ET DE RÉFÉRENDUMS MUNICIPAUX**

Sylvie Béland conseillère au poste # 6 par la présente;

- Donne l'avis de motion qu'il sera adopté à une séance subséquente, le règlement # 471-25 sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux;
- Dépose le projet de règlement # 471-25 sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux;

## **RÉSOLUTION # 2025-07-13**

### **2.3 OCTROI CONTRAT ABATTAGE D'ARBRES**

CONSIDÉRANT QUE la résolution # 2025-02-25 mandait le directeur des travaux publics à trouver un professionnel pour évaluer l'état des arbres sur le terrain municipal devant les Habitations Providences et autorisait les frais reliés à l'expertise et au coupage des arbres afin de rendre l'emplacement sécuritaire pour les citoyens·nes;

CONSIDÉRANT QUE le directeur des travaux publics a obtenu une soumission de l'entreprise Émondage Mario Béland inc au montant de 11 500 \$ *taxes en sus* pour les travaux d'abattage, élagages importants et élagages légers;

CONSIDÉRANT QUE lors de ces travaux, un autre arbre malade a été identifié et représentait un danger potentiel pour la sécurité des citoyens·nes et des infrastructures environnantes et que le coût relié à cet abattage est de 1 000 \$ *taxes en sus* ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a donné son accord pour ces travaux avant la séance du Conseil;

PROPOSITION DE : Philippe Dauphin  
APPUYÉ PAR : Josée Bellemare  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le Conseil municipal entérine l’octroi de contrat à l’entreprise Émondage Mario Béland inc au montant de 12 500 \$ *taxes en sus* pour les travaux d’abattage d’arbres, élagages importants et élagages légers sur le terrain municipal devant les Habitations Providences.

### **RÉSOLUTION # 2025-07-14**

#### **3.1 EMBAUCHE PRÉPOSÉ À L’ACCUEIL – GABRIEL DESROCHERS**

CONSIDÉRANT QUE la résolution # 2025-04-22 autorisait la directrice générale à embaucher une ou deux ressources pour combler les heures au Parc des Chutes;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a complété le processus d’entrevue et présenté sa recommandation aux membres du Conseil;

PROPOSITION DE : Denise Béland  
APPUYÉ PAR : Josée Bellemare  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le Conseil municipal accepte la recommandation de la directrice générale et entérine l’embauche de Gabriel Desrochers au poste de préposé à l’accueil du Parc des Chutes;

QUE le Conseil municipal entérine la décision de la directrice générale d’avoir fait débiter M. Desrochers le 12 juin 2025;

QUE le contrat de travail soit signé aux conditions établies, soit à l’échelon # 1 du département Parc et terrain de jeux;

### **RÉSOLUTION # 2025-07-15**

#### **3.2 VACANCES D’ÉTÉ 2025 ET FERMETURE DU BUREAU**

CONSIDÉRANT QUE depuis 2018, la Municipalité de Sainte-Ursule ferme ses bureaux durant les vacances de la construction;

CONSIDÉRANT QUE les vacances auront lieu du dimanche 20 juillet au samedi 2 août 2025;

PROPOSITION DE : Sylvie Béland  
APPUYÉ PAR : Sylvie Lessard  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le Conseil municipal autorise que l’administration municipale soit fermée durant les vacances de la construction soit du 17 juillet à compter de midi jusqu’au 3 août 2025 inclusivement.

## **RÉSOLUTION # 2025-07-16**

### **5.1 DÉROGATION MINEURE 3181 RANG FONTARABIE**

CONSIDÉRANT QUE la loi sur les compétences municipales donne la latitude à la municipalité de la plénitude de prendre en compte les éléments dérogatoires;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions règlementaires n'autorisent pas l'implantation d'un garage dans la cour avant;

CONSIDÉRANT QUE le requérant a déposé une demande relative à la propriété 3181 Rang Fontarabie objet du cadastre 5570019 en vue de requérir l'autorisation d'y implanter un garage de 24 pieds par 30 pieds dans la cour avant;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de Consultation d'Urbanisme a statué sur la requête le 13 juin 2025 et a donné un avis favorable;

CONSIDÉRANT QUE l'avis public a été publié le 16 juin 2025 conformément aux dispositions règlementaires;

PROPOSITION DE : Josée Bellemare  
APPUYÉ PAR : Denise Béland  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure à la suite de la recommandation du Comité Consultatif d'urbanisme en vue d'autoriser la construction d'un garage de 24 pieds par 30 pieds dans la cour avant, à 7m de la limite de lot au lieu de 9,2m règlementaire au niveau de la propriété 3181 Rang Fontarabie objet du cadastre 5570019.

QUE l'objectif de la requête, est de requérir auprès du Conseil, l'autorisation de construire un garage de 24 pieds par 30 pieds dans la cour avant, à 7m de la ligne du lot au lieu de 9,2m règlementaire. Les deux éléments principaux concernés par la dérogation mineure sont :

- Implantation du garage 24 pieds par 30 pieds dans la cour avant ;
- Implantation du garage 24 pieds par 30 pieds à 7m de la ligne de lot au lieu de 9,2m règlementaire.

QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande au Conseil d'accepter la présente demande de dérogation mineure pour des motifs suivants :

- Le projet ne portera aucun préjudice au voisinage ;

## **RÉSOLUTION # 2025-07-17**

### **5.2 DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉ EN URBANISME**

QUE le Conseil municipal accuse réception du rapport d'activités préparé par le technicien en aménagement et urbanisme sur l'analyse et demande des dossiers de permis, suivi des dossiers d'infraction, mission d'inspection pour la période du 29 janvier 2025 au 27 juin 2025

## **RÉSOLUTION # 2025-07-18**

### **5.3 CESSIION D'UNE PARCELLE DE CHEMIN AU RANG FONTARABIE ET ACQUISITION PAR ENTREPRISE GESTION KARINE ARSENEAULT INC**

CONSIDÉRANT QUE le chemin concerné, objet du cadastre 5749711, n'est pas continu et traverse de plain-pied les lots appartenant à l'entreprise Gestion Karine Arseneault Inc;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Gestion Karine Arseneault Inc a déposé une requête auprès de la municipalité en vue d'acquérir une portion du chemin objet du cadastre # 5749711 ;

CONSIDÉRANT QU'UN piézomètre est situé au beau milieu du chemin et que la nécessité d'observer un espace protégé en vue de garantir l'intégrité de l'ouvrage conformément aux normes de BNQ 2501;

CONSIDÉRANT QUE la partie concernée du chemin, objet du cadastre du Québec # 5749711, n'est plus d'utilité publique depuis plusieurs années.

PROPOSITION DE : Philippe Dauphin  
APPUYÉ PAR : Denise Béland  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le Conseil municipal de Sainte-Ursule décrète la fermeture, pour fin de cession d'une partie du chemin du Rang Fontarabie, objet du cadastre 5749711 avec une superficie de 3005,9m2;

QUE la portion du chemin à céder sera spécifiée dans un acte notarié conformement au projet plan de lotissement présenté par l'arpenteur;

QUE Le Conseil municipal de Sainte-Ursule accepte de céder l'assiette de ladite portion du chemin à l'entreprise Gestion Karine Arseneault Inc;

QUE Le Conseil municipal de Sainte-Ursule accepte la compensation de 140,9m2 émanant du lot 5856158, appartenant à l'entreprise Gestion Karine Arseneault Inc en guise de dégagement pour servir d'aire de protection du piézomètre ;

QUE tous les frais relatifs à cette transaction : arpenteur, notaire et tout autre honoraire professionnel (s'il y a lieu) soient et sont à la charge de l'acquéreur, l'entreprise Gestion Karine Arseneault Inc ;

QUE le coût de cession de la portion à céder s'élève à 100 \$ (cent dollars);

QUE le Conseil municipal délègue le Maire et La Directrice Générale, Greffière Trésorière, à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Ursule, tous les documents relatifs à cette transaction.

## **RÉSOLUTION # 2025-07-19**

### **6.1 SOUTIEN FINANCIER AU COMITÉ DES LOISIRS POUR LE SOCCER DES ENFANTS**

CONSIDÉRANT QUE c'est le Comité des Loisirs qui s'occupera des activités de soccer des enfants pour la saison 2025;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire l'achat de quelques équipements;

PROPOSITION DE : Philippe Dauphin  
APPUYÉ PAR : Sylvie Béland  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le Conseil municipal autorise un soutien financier au Comité des loisirs d'un montant de 300 \$ afin de permettre aux enfants de Sainte-Ursule de s'amuser au soccer;

QUE le Conseil municipal juge opportun d'ajouter un montant de 300 \$, à titre exceptionnel, afin de combler un manque budgétaire pour l'activité de soccer;

## **RÉSOLUTION # 2025-07-20**

### **7.1 PRODUCTION ET IMPRESSION DE PANNEAUX DE SENSIBILISATION, AFFICHES NUMÉROTÉES ET CARTES DE SENTIERS**

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'abroger la résolution portant le numéro 2024-10-26 en raison de la bonification du projet et d'en adopter une nouvelle.

CONSIDÉRANT QUE le travail de la graphiste a nécessité un travail supplémentaire et qu'il y a eu ajout du nombre de panneaux de sensibilisation ;

CONSIDÉRANT QUE la carte des sentiers a été bonifiée ainsi que l'ajout d'affiches numérotées;

CONSIDÉRANT QUE certaines de celles-ci étaient abîmées.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu la soumission no 0143 de Gabrielle Gingras infographiste pour

- 14 alupanels 1/8'', 8'' x 8'' blanc avec lettre bleue de A à M ;
- 8 alupanels 1/8'', 12'' x 18'' impression CMYK affiches de sensibilisation ;
- 20 coroplasts, 11''x17'' impression CMYK carte des sentiers pour un montant total de 1 195 \$ + taxes.

PROPOSITION DE : Sylvie Lessard

APPUYÉ PAR : Josée Bellemare

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le Conseil municipal octroie le contrat gré à gré à Gabrielle Gingras infographiste pour la réalisation du design et production d'affiches de sensibilisation et de mise à jour de la carte des sentiers (imprimée et PDF) et l'impression chez Graphitech de :

- 14 alupanels 1/8'', 8'' x 8'' blanc avec lettre bleue de A à M
- 8 alupanels 1/8'', 12'' x 18'' impression CMYK affiches de sensibilisation
- 20 coroplasts, 11''x17'' impression CMYK carte des sentiers pour un montant total de 1 195 \$ + taxes.

## **RÉSOLUTION # 2025-07-21**

### **8.1 PROJET – EMBAUCHE D'UN PRÉVENTIONNISTE ET PROGRAMME DE COOPÉRATION INTERMUNICIPALE**

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques rend obligatoire les activités de prévention sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'un plan de prévention régional doit être réalisé;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités de la MRC de Maskinongé n'ont pas de préventionniste attitré et souhaitent partager une ressource commune;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Maskinongé se propose pour voir à la dotation d'un préventionniste qui serait attitré aux municipalités intéressées par le partage d'une ressource;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est éligible au programme de Coopération intermunicipale du MAMH;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Ursule reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet –

Coopération et gouvernance municipale du Fonds région et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Municipalité de Sainte-Ursule, désire présenter une entente de délégation à la MRC de Maskinongé dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds région et ruralité;

PROPOSITION DE : Philippe Dauphin  
APPUYÉ PAR : Josée Bellemare  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Ursule s'engage à participer au projet pour l'embauche d'un préventionniste dans le cadre du Programme de coopération intermunicipale;

QUE le Conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;

QUE l'intérêt de Municipalité envers ce processus de dotation ne dépend pas de l'octroi de l'aide financière;

QUE le Conseil nomme la MRC de Maskinongé responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

QUE le Conseil désigne le maire et la directrice générale pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par la MRC de Maskinongé responsable du projet aux fins de la présente demande subvention.

QUE la Municipalité de Sainte-Ursule se réserve le droit de se retirer à tout moment sans frais ou pénalité;

## **RÉSOLUTION # 2025-07-22**

### **8.2 AUTORISATION DE VENTE D'UN CAMION DE POMPIER**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Ursule possède un camion de pompier immatriculé, de marque International, modèle 9200, année 2006, qui n'est plus requis pour les opérations du service incendie;

CONSIDÉRANT QUE ce véhicule a été évalué et jugé excédentaire aux besoins municipaux ;

PROPOSITION DE : Denise Béland  
APPUYÉ PAR : Sylvie Lessard  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité de Sainte-Ursule autorise la vente du camion de pompier # 405 de marque International, modèle 9200, année 2006;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer les documents nécessaires à la conclusion d'une vente ;

QUE les sommes reçues soient versées au fond général ou au fond du service incendie selon le cas.

## **VARIA**

## **RÉSOLUTION # 2025-07-23**

### **9.1 DEMANDE DE SOUMISSION PAR INVITATION POUR L'ACHAT D'UN CAMION PICK-UP POUR LE SERVICE INCENDIE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite doter le Service incendie d'un nouveau camion pick-up afin de remplacer l'unité d'urgence pour assurer un service efficace et sécuritaire pour les interventions;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité procèdera à un appel d'offres par invitation, conformément à sa Politique de gestion contractuelle, pour l'acquisition d'un camion pick-up répondant aux critères établis ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions seront analysées par la direction et présentées aux membres du Conseil;

PROPOSITION DE : Josée Bellemare  
APPUYÉ PAR : Denise Béland  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le Conseil municipal mandate la directrice générale en collaboration avec le directeur adjoint du service incendie à procéder à une demande de soumissions par invitation pour l'achat d'un camion pick-up répondant aux critères établis;

D'autoriser la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents nécessaires;

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

- Demande d'explications sur l'avis d'ébullition en cours au réseau Fontarabie
- Demande d'explication sur les arbres malades devant les Habitations Providences
- Demande si l'urbaniste peut téléphoner avant de passer et être bien identifié.

#### SUJETS DIVERS

#### **RÉSOLUTION # 2025-07-24** **10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Levée de l'assemblée à 20h25.

PROPOSITION DE : Philippe Dauphin  
APPUYÉ PAR : Denise Béland  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente assemblée soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été discutés.

Signé : \_\_\_\_\_  
RÉJEAN CARLE, Maire

Signé : \_\_\_\_\_  
GUYLAINE ST-LOUIS, Directrice générale, greffière-trésorière

*Je, Réjean Carle, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 152(2) du Code municipal.*

*Signé : \_\_\_\_\_ maire*